

Service : Police municipale
Affaire suivie par : M Patrick BEL
N° téléphone : 04 79 08 34 69
Adresse e-mail : police@mairie-courchevel.com
Ref : PB/IM/2023

Compagnie des Guides de la Vanoise
M le Président James MEREL
4 bis rue des Glières
73 700 SEEZ

Courchevel, le 27 septembre 2023.

Objet : votre courrier en date du 18/09

Monsieur,

Nous avons conscience que les différentes organisations communales au regard des autorisations de circulation sur les chemins peuvent être une complication administrative pour vous. Cependant, la commune de Courchevel souhaite maintenir la règle qui prévaut aujourd'hui, à savoir, l'information par le guide, soit par mail, soit par téléphone, des services de la police municipale lorsque qu'il doit se rendre dans la vallée des Avals, interdite à la circulation du 1^{er} juillet au 31 août. Nous avons simplifié au maximum cette démarche qui vous prendra moins d'une minute.

En effet, la municipalité souhaite connaître, en temps réels, le nombre de véhicules présents dans cette vallée préservée et sans remontées mécaniques, comme vous le soulignez dans votre courrier.

Nous vous demandons également d'apposer sur votre pare-brise votre carte professionnelle afin de pouvoir vérifier que tous les véhicules présents ont bien respecté la procédure de demande d'autorisation de circuler.

Je vous remercie de votre compréhension, compte sur vous pour nous prévenir à chaque passage et vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le maire,
Jean-Yves PACHOD